



AFDC

Assemblée générale pour 2019

8 février 2021

En distanciel, via « Zoom »

Membres présents (57) :

H. Alcaraz ; J. Arletta ; A. Bachert ; G. Bergougnous ; Ph. Blachère ; J. du Bois de Gaudusson ; J. Bonnet ; D. Breillat ; C. Cerda-Guzman ; Ch. Chabrot ; A. Delcamp ; J.-P. Derosier ; Th. Di Manno ; G. Drago ; J. Duval ; R. Fraisse ; G. Galustian ; P. Gerard ; Ch. Geynet ; O. Gohin ; C. Grewe ; J.-L. Herin ; F. Hourquebie ; L. Jaume ; O. Lecucq ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; X. Magnon ; D. Maus ; I. Mavromoutsakou ; A. Ménard ; E. Millard ; P. de Montalivet ; H. Mouannes ; J. Padovani ; M.-O. Peyroux-Sissoko ; X. Philippe ; M. Piton ; E. Quinart ; R. Rambaud ; Th.-S. Renoux ; D. Rojas ; N. Rojas-Hutinel ; D. Rousseau ; St. Schott ; C. Severino ; A. Troizier ; P. Türk ; B. Toudic ; J. Vachey ; X. Vandendriessche ; A. Vichinkeski Teixeira ; A. Viala ; J. Ziller ; « Iphone de Bernard » ; « Oppo A53s ».

Membres excusés et membres ayant donné procuration (18) :

L. Anselmi à D. Breillat ; Ph. Bachschmidt à G. Bergougnous ; J.-G. Collignon à Th. Di Manno ; F. Colly à J.-L. Herin ; M. Couderc à L. Jaume ; Fr. Decaumont à H. Mouannes ; M. Fatin-Rouge Stefanini à X. Magnon ; A.-R. Herrera Gomez à G. Drago ; S. Lamouroux à A. Delcamp ; L. Matala-Tala à F. Hourquebie ; B. Mathieu à A. Levade ; F. Mélin-Soucramanien à X. Philippe ; J.-P. Mercier à J. du Bois de Gaudusson ; St. Pierré-Caps à D. Rousseau ; Ch. Sokolowski à Ph. Blachère ; S. Surin à A.-M. Le Pourhiet ; A. Tchernonog à A. Viala ; M. Verpeaux à Th. Renoux ;

Membres excusés :

X. Bioy ; E. Cartier ; Th. Ducharme ; O. Dutheillet de Lamothe ; M.-Cl. Ponthoreau ; M. Troper.

L'assemblée générale est ouverte à 11h35 sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport moral pour 2019 par le Secrétaire général ;
- Présentation du Rapport financier pour 2019 par le Trésorier ;
- Organisation du Congrès de Toulon ;
- Report des élections statutaires ;
- Questions diverses.

Le Secrétaire général informe l'Assemblée générale des membres excusés et des membres excusés ayant donné pouvoir (18).

1. Présentation du Rapport moral pour 2019

Le Secrétaire général donne lecture du Rapport moral.

Il rappelle que la vie institutionnelle de l'Association pour 2019 a été rythmée par deux Conseils d'administration (15 mai; 21 octobre) ; deux Conseils scientifiques aux mêmes dates ; et par l'Assemblée générale pour 2018 qui s'est tenue le 22 février 2019 à la Cour de cassation à l'occasion de la journée nationale de restitution des Journées décentralisées sur la justice. Rythme régulier. S'ajoutent les échanges réguliers, entre les réunions des instances, entre les membres du Bureau pour la gestion des questions courantes et la préparation des conseils. Les comptes rendus des réunions des conseils sont consultables en ligne.

Fabrice Hourquebie rappelle également que la communication passe essentiellement par l'information régulière des membres via les mails (une vingtaine sur l'année 2019 incluant aussi les mails de convocations aux différentes réunions). Comme il l'indiquait l'année dernière, l'Association souhaiterait instaurer une lettre régulière d'information, tous les mois, mais est confrontée à deux difficultés principales : le temps disponible ; et les sollicitations au fil de l'eau pour le relais d'informations scientifiques ou administratives qui rendrait en partie obsolète une diffusion uniquement mensuelle.

Par ailleurs, le Secrétaire général relève que les trois conseils d'administration ont examiné six demandes d'adhésion qui ont toutes été acceptées (jeunes chercheurs ; collègue étranger ; professionnels), témoignant toujours de l'ouverture, de l'attractivité et du rayonnement de l'Association.

Sur le plan des manifestations scientifiques, ensuite, il évoque d'abord celles à l'initiative de l'AFDC et à titre principal, l'organisation des Journées d'études décentralisées. Le thème « *Représentation et gouvernement : quels systèmes électoraux* » avait été retenu par le CS et le CA pour les journées d'études décentralisées 2019. Il indique que ces Journées sont un temps fort de la vie institutionnelle et scientifique de l'Association ; et un marqueur de son identité en raison du système original mis en place (thème général ; déclinaison dans les manifestations scientifiques des universités ; restitution lors d'une journée nationale). Il rappelle l'intérêt constant de ces Journées depuis leur instauration en 2012.

Comme à chaque session, la grille d'analyse est élaborée par deux collègues, validée par les instances (la discussion sur la proposition de grille pour les JED 2019 avait eu lieu dès le CA du 12 décembre 2018), mise en ligne sur le site de l'Association et diffusée le plus tôt possible aux membres par mails (en l'espèce dès mars 2019) et sur les réseaux sociaux (facebook et twitter de l'Association), afin que des équipes dans les laboratoires de recherche des universités puissent se positionner sur l'organisation de journées d'études, aient le temps nécessaire pour le recherche de financements, évitant ainsi que toutes les manifestations ne se concentrent sur le dernier trimestre de l'année

Au bilan, six Journées ont été organisées (une de plus que sur le thème précédent *Justice(s) et constitution*), dont les programmes sont tous consultables sur le site de l'Association, soit par un centre de recherche soit, par deux centres de recherche de deux universités. Ces Journées favorisent donc une logique de collaboration dont il faut se féliciter.

La journée de restitution des Journées décentralisées a eu lieu à Paris, bât. Port-Royal de l'université Paris 1, le 31 janvier 2020, avec : une matinée de bilan de chaque Journée ; une après-midi de conférence-débat autour de trois thèmes (Effectivité de la constitutionnalisation du droit électoral ; Modes de scrutin et formation du gouvernement en Italie ; Mode de scrutin et formation du gouvernement au Royaume-Uni) ; et une discussion sur le thème « Qui gouverne : les urnes ou la rue ? ».

Le Secrétaire général relève que l'année 2020 ayant normalement dû être une année de Congrès, les Journées décentralisées suivantes auraient dû se dérouler en 2021 sur le thème « *Droit constitutionnel et droit administratif* ». Mais les conditions sanitaires ayant contraint l'Association à reporter le congrès en 2021, les Journées décentralisées ont au départ été décalées d'une année, et certainement encore d'une année supplémentaire dans la mesure où le Conseil d'administration de ce jour a décidé du report du Congrès de Toulon en 2023 (cf. infra, point 3.).

Le Secrétaire général rappelle que l'AFDC labellise aussi certaines manifestations, sur demande et après examen par le Conseil scientifique et le Conseil d'administration. Pour 2019, le nombre de manifestations labellisées est constant par rapport aux années antérieures (4 en 2016 ; 4 en 2017 ; 4 en 2018). Il insiste particulièrement sur le soutien donné par le label AFDC aux manifestations de la Jeune recherche constitutionnelle, dont la huitième Journée doctorale de la Jeune recherche constitutionnelle (22 mars 2019, Assemblée nationale) au terme de laquelle un comité scientifique délivre le prix de la meilleure communication avec une publication à la Revue de droit public, témoignant d'une collaboration constante et fructueuse avec la jeune recherche.

Il indique aussi que, par ailleurs, plusieurs manifestations (colloques, séminaires...) sont relayées via le site, les courriels aux membres, le facebook et le twitter de l'Association à partir du moment où le Bureau estime qu'elles entrent dans le champ scientifique de l'Association, et cite quelques exemples parmi la douzaine de colloques diffusés : « *Les projets de loi pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace. Approche institutionnelle* », Agen, 14 mars 2019, (Ph. Claret et Fl. Savonitto, dir.) ; « *Le cumul et la durée des mandats : débat, réforme et pratique* », université de Nice, 4-5 avril 2019, (P. Türk, Carine Deharbe et Christine Pina, dir.) ; « *L'actualité des thèses en droit public comparé* », Paris 8, 12 avril 2019 ; « *Les amendements budgétaires en droit comparé* », 14 juin 2019, université de Lorraine, (Jérôme Germain dir.) ; « *Le conseil constitutionnel, gardien des libertés* », université de Poitiers, 25 octobre 2019, (S. Benzina, dir.) ; « *Le traité de droit constitutionnel de Léon Duguit* », Dijon, 7-8 novembre 2019, (P. Charlot, N. Drouin et D. Espagno-Abadie, dir.) ; « *Comment sont motivées les décisions de justice ?* », université Lyon 2, 29 novembre 2019, (V. Goesel-Le Bihan, dir.)...

Enfin, au titre des autres actions qui ont été menées en 2019, le Secrétaire général relève tout particulièrement l'édition de l'annuaire de l'Association.

Le début du travail de collecte des informations (adresses, mails, statuts qualités etc...) a commencé en mai/juin 2019. Il a fallu ensuite vérifier les coordonnées (mais

subsistent toujours des erreurs inévitables), faire imprimer à Bordeaux à partir d'une mise en page faite à l'Association, mettre sous enveloppe individuelles en joignant un courrier de la présidente puis envoyer par La Poste près de 400 exemplaires, et par mail (avec des retours pour erreurs d'adresse) aux collègues étrangers. Il indique qu'il s'agit certainement de la dernière version papier (très chronophage + coûts non négligeables même si le Bureau a tout fait pour les réduire au maximum). L'annuaire devrait ensuite uniquement être disponible en ligne sur le nouveau site pour les membres à jour de leur cotisation.

Le Secrétaire général fait par ailleurs le point sur la réalisation du nouveau site internet de l'Association. En 2019 (tout comme en 2020), le Bureau est revenu à plusieurs reprises vers le prestataire (agence Wagaia) pour lui soumettre de nouvelles demandes d'options (liens, onglets etc...) à intégrer dans l'architecture du site. Durant l'été 2019, l'entreprise Wagaia a intégré divers éléments pour le compte paypal, les coordonnées et contacts des différents centres de recherches à faire figurer sur le site, un certain nombre d'autres informations administratives. Le Bureau a entamé une réflexion sur le processus de mails de notification et de réponse pour les demandes d'inscription à des manifestations, d'adhésion à l'association ou d'ouverture de compte utilisateur. Tout cela a permis au prestataire de livrer à la rentrée 2019 le lien du site et de son back office pour que le Bureau vérifie toute l'architecture. Plusieurs membres ont suivi une formation sur l'utilisation du site en mai 2020 à Aix. Depuis septembre 2020, toutes les informations du site ancien sur le nouveau sont progressivement transférées ; il s'agit d'une opération manuelle très chronophage pour laquelle le Bureau est aidé par Danielle Rojas. Reste à terminer l'alimentation du site, sécuriser les fonctionnalités sur les demandes d'adhésion, les modalités de règlement et la création de comptes utilisateurs, ainsi que transférer la messagerie actuelle, ce qui pose un certain nombre de difficultés techniques, avant de procéder au référencement définitif.

Le Secrétaire général présente alors la version du site aux membres de l'Assemblée générale, en détaillant les différents onglets et les modalités.

Le Rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée générale :

Contre : aucun ;

Procurations contre : aucune ;

Abstentions : aucune ;

Procurations abstentions : aucune ;

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Présentation du rapport financier pour 2019

Le Trésorier, X. Philippe, rappelle que les recettes sont représentées comme chaque année par les cotisations des membres individuels et des centres.

Pour l'année 2019, les recettes provenant des cotisations s'élèvent à la somme de 8 690 euros. Il relève un certain tassement de nos recettes sans explication spécifique à cette baisse des rentrées de cotisation. Les paiements électroniques *PayPal* ont généré 2 420 € de recettes auxquels il a fallu retirer 95,58 € de commission. Ce mode de paiement n'est pas encore majoritaire alors que l'Association veut tendre vers l'électronique avec le dispositif du nouveau site internet. Certaines de ces cotisations comptabilisent des cotisations de l'année précédente (notamment les cotisations des centres de recherche qui sont payées de façon décalée) ; mais également le paiement d'arriérés de cotisations individuelles dans quelques cas. Le Trésorier indique que les cotisations des centres sont encore restées stables cette année. Il faut tenir compte du renouvellement de la direction de certains centres et du travail de conviction qu'il faut parfois ajouter pour expliquer en quoi les centres de recherche en droit constitutionnel font partie intégrante des « membres de l'association.

Si l'année 2019 marque donc un certain recul par rapport à l'année précédente, le Trésorier relève un niveau de recettes assez comparable à l'année précédente. Les variations sont mineures. Il faut cependant souligner que sur la totalité des membres enregistrés de l'association, ce sont environ 210 personnes qui ont réglé leur cotisation. Si certains membres ont été exonérés de cotisation par le Conseil d'administration de l'AFDC, ce décalage s'explique par des fichiers qui devraient être mis à jour et par une radiation des membres qui ne paient plus leur cotisation. La refonte programmée du site Internet permettra de mieux encadrer ce décalage.

Après avoir présenté les différents postes de dépenses, le Trésorier dresse un résumé par principaux postes :

Assurances : 122,57 €

Déplacements et hébergements liés aux activités de l'AFDC : 903,09 €

Jeune recherche : 944 €

Frais de bureautique : 238,62 €

Frais d'envoi : 378,64 €

Frais fonctionnement instances de l'association (CA + CS + Bureau) : 709,5 €

Hébergeur Informatique : 371,52 €

Frais d'impression : 888,64€

Frais de gestion bancaire : 305,88 €

Cotisations AIDC (provision) : 200 €

Élaboration du nouveau site de l'AFDC (design et présentation) : 2 605,6 €

Soit un total dépenses de 7 668,06 euros. Il résulte donc un solde positif de 1 021,94 euros.

Ce solde positif correspond à un montant raisonnable d'engagement des dépenses par rapport aux recettes. Il correspond même à une utilisation raisonnable des fonds qui a pu se réaliser grâce à la prise en charge par un certain nombre de membres de leurs propres dépenses sur des déplacements de manifestations organisées ou parrainées avec le label AFDC.

Le Trésorier fait remarquer plusieurs points sur l'exécution de ce budget :

- le solde positif de cette année de 1 400,58 € doit être additionné à ceux des années précédentes, ce qui permet de prévoir des opérations de plus grande envergure. Il rappelle que l'Association avait acté depuis plusieurs années de provisionner une somme pour le financement du nouveau site Internet dont le montant initial du devis avait été fixé à 6 000 euros environ (le chiffre avait été fixé sans les options qui ont été aujourd'hui arrêtées). De surcroît le mouvement de migration de l'ancien site vers le nouveau site représentera un coût qui n'avait pas été initialement prévu. Toutefois, les réserves dont dispose l'Association constituées à cette fin permettront donc sans problème de couvrir cette dépense ;
- l'Association avait également prévu certaines dépenses qui se sont révélées moins onéreuses que ce qui avait été provisionné. Cette situation est cependant fluctuante d'une année sur l'autre. Il faut également penser au congrès de 2023 car rien n'indique que les coûts soient identiques d'un congrès à l'autre. Si la situation sanitaire en 2020 (au moment où est adopté ce rapport) a bouleversé les données antérieures, cela ne change en rien la logique que l'Association a choisie de privilégier ;

- il convient également de prendre en considération l'affaiblissement des moyens humains auxquels l'AFDC a eu à faire face et devra faire face dans l'avenir. Ce qui, en plus de l'investissement constant des membres du Bureau, oblige à faire appel aux bonnes volontés ou à recruter temporairement des personnes qui acceptent de faire un travail qu'il convient de rémunérer.

En résumé, la situation financière de l'AFDC continue à être saine mais elle doit être lue dans le contexte de ses conditions de fonctionnement.

Le Rapport financier est alors soumis au vote de l'Assemblée générale :

Contre : aucun ;

Procurations contre : aucune ;

Abstentions : aucune ;

Procurations abstentions : aucune ;

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Quitus est ainsi donné au Bureau de l'Association.

3. Congrès de Toulon et élections statutaires

L'Association a été contrainte de reporter de nouveau le Congrès en raison de l'incertitude totale sur le plan sanitaire à cinq mois de l'événement. Le Conseil d'administration fait une proposition de report à 2023 afin de retomber sur le rythme normal ; un report à 2022, année électorale, n'étant pas pertinent. Les personnes ayant soumis des communications pour le Congrès de 2020 se verront proposé soit un report pour 2023 puisque le programme restera inchangé, soit une publication sur le nouveau site, après validation par les responsables d'ateliers. Aux dates initialement prévues (10-12 juin 2021), le Conseil d'administration propose d'organiser une journée d'étude extraordinaire dédiée au thème « Constitution et crise sanitaire ». Le Conseil scientifique sera saisi pour proposer un programme. Et les élections statutaires auraient lieu à cette occasion pour une durée de deux ans ; les prochaines devant intervenir lors du Congrès de 2023 pour une durée de trois ans.

Th. Di Manno confirme que Toulon sera ravi d'accueillir le Congrès en juin 2023 et rappelle qu'à ce jour, il y avait une centaine d'inscriptions. Les personnes seront intégralement remboursées des droits acquittés. La discussion s'engage en suivant.

D. Maus souhaite une solution réaliste et efficace et rappelle que si en juin 2021 le collège 1 n'est renouvelé que pour deux ans, il conviendra que l'Assemblée générale adopte une résolution spéciale qui acte la dérogation pour les prochaines élections. A. Levade indique qu'une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée en ce sens en amont des élections de juin 2021.

La proposition est soumise au vote. Aucune opposition ni procuration contre ; aucune abstention ni procuration-abstention. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Questions diverses

F. Hourquebie fait une démonstration du nouveau site internet de l'AFDC. Il en rappelle les objectifs : donner une nouvelle visibilité à l'Association ; permettre un accès pour tous et un espace réservé aux membres à partir de la création d'un compte ; l'articuler avec une chaîne YouTube de l'Association pour mettre en ligne les enregistrements des manifestations de l'Association. Il reste encore un certain nombre de vérifications à opérer concernant l'espace adhérents, les modalités d'inscription et de règlement, la migration de l'adresse mail. L'objectif est que le site devienne le site de référence à partir du mois de juin.

B. Mathieu avait saisi A. Levade de l'opportunité pour l'Association d'organiser une Table ronde de l'Association internationale de droit constitutionnel. A. Levade soumet cette idée, qui a été validée en Conseil d'administration. Il conviendra d'évaluer la faisabilité en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

L'Assemblée générale prend fin à 12h55.